

Convocation épreuves anticipées

Baccalauréat général 2022

Version 1 du 10/06/2021 à 17:37

MONSIEUR CARLISI Nolan

81 avenue Guillaume Pellicier

Résidence Terre Olivade B208

34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

N° candidat : 02047320239

Inscription n°: 001

Session: 2021

Division des examens et concours DEC 3 - Epreuves anticipées 31, rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Né le : 26/11/2004

Identifiant National (INE): 070069458EE

Etablissement: LYC JOFFRE - MONTPELLIER CEDEX 02

(0340038G)

Division de classe: 108

Baccalauréat général

Enseignements : Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

LYC JOFFRE 150 ALLEE DE LA CITADELLE 34060 MONTPELLIER CEDEX 02

Français oral (oral)

Le mardi 29 juin 2021 à partir de 13:30

Commission: FO34J2

TRES IMPORTANT : NE PAS TENIR COMPTE DE LA DUREE SI ELLE EST INDIQUEE SUR LA CONVOCATION.

VOUS ETES CONVOQUE(E) POUR LA 1/2 JOURNEE (MATIN OU APRES-MIDI)



INFORMATIONS A L'USAGE DES CANDIDATS AU BACCALAUREAT

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES

Les dispositions réglementaires relatives à l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur autorisent le maintien du déroulement des examens qui sont organisés dans le respect de recommandations sanitaires strictes qui doivent être respectées par l'ensemble des participants.

LE RESPECT DES MESURES BARRIERES EST OBLIGATOIRE NOTAMMENT LE PORT DU MASQUE DURANT TOUTE LA DUREE DE VOTRE PRESENCE DANS LE CENTRE D'EPREUVE.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- · Ajustez le masque de façon à
- recouvrir le nez, la bouche et le



Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- · Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie
- Si le masque est endommagé



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Au moins 30 min à 60°C minimum.



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une 1 mètre

II -CANDIDATS BENEFICIANT D'UN AMENAGEMENT D'EPREUVES

Le jour des différentes épreuves orales et écrites, les candidats doivent être en possession d'une copie de la notification de la décision d'aménagements d'épreuves, afin de pouvoir la présenter aux chefs de centre concernés.

III - FRAUDES OU TENTATIVE DE FRAUDE

Les candidats ne peuvent avoir aucune communication avec l'extérieur ou entre eux. Ils ne peuvent conserver (même sans les utiliser) aucun document ni aucun matériel non autorisé. La possession du téléphone portable est strictement interdite et déclenchera immédiatement la procédure de suspicion de fraude.

- Toute fraude ou tentative de fraude (tout usage de documents ou de matériel non autorisé) expose le candidat à des poursuites disciplinaires, sans préjudice d'éventuelles sanctions pénales.
- Sauf cas de force majeure, toute sortie est interdite pendant les compositions écrites. Nul ne peut quitter définitivement la salle d'examen, y compris en cas d'abandon d'épreuves, sans avoir remis sa copie, même blanche, au surveillant.